

## Opérations immobilières réalisées en 2005 - Bilan des transactions

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Au cours de l'année 2005, les opérations immobilières réalisées par la commune ont contribué à poursuivre la politique foncière de la Ville dans ses domaines traditionnels mais également à développer des initiatives patrimoniales spécifiques.

Les objectifs traditionnels de la Ville concernent l'amélioration de la voirie communale, la production de logements sociaux et la poursuite des objectifs identifiés dans le « projet urbain » de Besançon.

Ces domaines traditionnels se traduisent par :

- ⇒ l'optimisation de la qualité des divers modes de déplacements qui nécessite de renforcer des voies existantes en terme de sécurité et de fluidité et de disposer de la maîtrise foncière des sols pour des projets nouveaux d'aménagement (alignements, cheminements piétons, acquisitions en zone 1 NA du POS...),
- ⇒ en zone industrielle, la mise à disposition de terrains viabilisés permettant ainsi de répondre à la demande d'installation ou d'extension d'activités économiques (exemple : ventes à la SCI SOFABE, à la SARL BATILOC...),
- ⇒ la cession de propriétés communales permettant la production de logements sociaux (vente de terrains à Habitat 25 rue du Colonel Maurin et chemin des Echenoz Saint-Paul, à la SAFC rue Fresnel),
- ⇒ la poursuite de la constitution de réserves foncières sur des secteurs sensibles ou d'intérêt général (sites de Velotte, Port Douvot, Les Vallières).

D'autres transactions spécifiques sont à noter :

- ⇒ vente de l'Hôtel des Bains à la Société SEGER,
- ⇒ vente de l'ancienne crèche J. Wyrsh au Crédit Mutuel,
- ⇒ acquisition des locaux Meunier situés dans l'ancienne usine Rhodiaceta.

Cette politique foncière a généré des acquisitions pour un montant de 465 704,92 € et des aliénations pour un montant de 2 505 705,83 €.

En ce qui concerne les personnes publiques ou privées ayant signé une convention ou une concession d'aménagement, seule la SEDD a réalisé des transactions pour les opérations suivantes :

- ZAC du PSI-TEMIS
- ZAC La Fayette
- Ilot Pasteur
- ZAC Val des Grands Bas.

Le détail des acquisitions et cessions figurera en annexe du compte administratif 2005.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 14 avril 2006.*